

## **Expéditeur**

CNSP / Service Système d'information Pêche (SIP) 40, avenue Louis Bougo BP 48, 56410 Étel cnsp-vms-ers@developpement-durable.gouv.fr Tél: +33 2 97 29 34 27 / Fax: +33 2 97 55 23 75

## **Destinataires**

Capitaine et armateur du navire DEVINER FIGURE CONSCIENCE ABC000542519 Balise n°123456 Copies à l'opérateur satellitaire SAT et au service SIP du CNSP.

## Objet

DEVINER FIGURE CONSCIENCE (ABC000542519): interruption en mer des émissions VMS

Étel, le 01/01/2021

## Bonjour,

Nous vous informons que le CNSP ne reçoit pas les positions de votre navire par le système de surveillance satellitaire des navires (VMS). La dernière position reçue date du 03/01/2022 à 12h53 UTC, latitude 45° 14' 10" N, longitude 003° 34' 08" W.

À réception de ce message, vous êtes tenu de transmettre la position, route et vitesse de votre navire toutes les 4 heures par message écrit, en précisant la date et l'heure :

- au CNSP où que vous soyez,
- au centre de surveillance des pêches étranger (FMC) dont vous fréquentez la zone économique exclusive (ZEE) si vous êtes hors ZEE française, et ce tant que le dysfonctionnement persiste\*.

Merci de préciser « V.M.S. 4 HOURS REPORT » dans votre message.

Le CNSP vous informera de la reprise de réception des positions de votre navire.

Pour rappel, au terme de votre marée, votre navire ne sera pas autorisé à reprendre la mer tant que votre installation VMS ne sera pas en état de fonctionnement\*.

Le non-respect de ces obligations peut être sanctionné par une amende de 22 500€\*\*.

Salutations,

Le service SIP du CNSP (FMC français)

<sup>\*</sup> R(CE) 404/2011 - du 8 avril 2011 - Chapitre IV -Articles 25 & 26

<sup>\*\*</sup> Livre IX du code rural - Chapitre V - section 1 - article L 945 - 4 - § 13